

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 6 juin 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Gilles Martin et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Jean Vézina

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, M^{me} Nancy Fortin, fait la lecture de l'ordre du jour.

17-06-01

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

17-06-02

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

17-06-03

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5. Suivis au procès-verbal

Point 23 : Les mini-maisons peuvent être considérées comme une roulotte aux fins du règlement # 2016-4 . Elles ne sont donc pas autorisées sur un lot vacant en villégiature.

Extraordinaire : Explication de la séance extraordinaire pour l'allongement de l'alphatage de la Petite-Anse.

6. Période de questions

Aucune question.

7. Congrès FQM

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités offre un congrès du 28 au 30 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE M. le Maire désire y participer ;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 848,50 \$ plus taxes ;

17-06-04

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 848,50 \$ plus taxes afin que M. le Maire prenne part au congrès ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement.

ADOPTÉ

8. Formation des employés

ATTENDU QU' une formation intitulée Démographie, immobilier et nouveaux villageois est offerte le 8 juin à Sainte-Camille ;

ATTENDU QUE l'agente de développement désire suivre cette formation ;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 55,00 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'un colloque de zone est offert le 7 septembre prochain ;

ATTENDU QUE la directrice générale désire être présente lors de ce colloque ;

ATTENDU QUE le coût de participation est de 60,00 \$ plus les frais de déplacement ;

17-06-05

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 55,00 \$ plus taxes pour la participation de l'agente de développement à la formation Démographie, immobilier et nouveaux villageois, ainsi que les frais de déplacement.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 60,00 \$ plus les frais de déplacement afin que la directrice générale participe à ce colloque.

ADOPTÉ

9. Projet de la Ferme la Rivière O Coco

ATTENDU QUE la propriétaire Anne-Marie Ouellet de la Ferme La Rivière O Coco a le projet de construire une ferme avicole afin de recevoir 12 000 poules pondeuses, sur une partie de terre de Ferme Belfau qui sera vendu à la nouvelle propriétaire ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation municipale et qu'il respecte les distances séparatrices sur les charges d'odeurs ;

ATTENDU QUE ce projet apporte une diversification de l'offre agricole sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'implantation d'une ferme avicole serait une première dans la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE la propriétaire de la Ferme La Rivière O Coco déposera sa candidature au programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec ;

17-06-06

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil appui le projet de démarrage d'une production avicole sur son territoire.

QUE le Conseil encourage fortement la Fédération des producteurs d'œufs du Québec à croire en l'implantation du projet de la Ferme La Rivière O Coco propriété d'Anne-Marie Ouellet.

QUE le Conseil félicite la propriétaire de la Ferme La Rivière O Coco pour son entrepreneuriat et sa volonté de diversification agricole.

ADOPTÉ

10.159, chemin de l'Anse-des-Mercier, PIIA

ATTENDU QUE le projet initial de construction d'une clôture adopté par la résolution 16-11-11 ne peut être réalisé tel que prévu en raison de la présence de roc à la surface du sol empêchant l'enfoncement des pieux ;

ATTENDU QUE trois propositions en harmonie avec le PIIA ont été faites au propriétaire pour modifier le modèle d'origine et que le propriétaire n'a pas de préférence ;

ATTENDU QUE le CCU ne veut pas imposer un modèle spécifique entre les trois propositions ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la construction de la clôture pourvu que celle choisie fasse partie des trois propositions qui ont été faites au propriétaire.

17-06-07

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE M. Fortin devra informer l'inspecteur municipal du choix qu'il aura fait.

QUE l'implantation de la clôture peut être réalisée à l'aide de piquet de métal.

ADOPTÉ

11. Projet « Exposition participative sur le nouvel usage de la Chapelle à la Pointe-aux-Orignaux au Quai de Rivière-Ouelle »

ATTENDU QUE le Comité ad hoc qui étudie la question de l'avenir de la Chapelle du Quai de Rivière-Ouelle désire procéder à une consultation publique sur le nouvel usage par l'entremise d'une exposition participative ;

ATTENDU QUE l'estimation totale du projet est de 17 000 \$ et que le Comité ad hoc a déjà amassé 11 000\$ en biens et en services ainsi qu'une subvention de 2 000\$ provenant de l'entente culturelle ;

ATTENDU QUE pour la réalisation de cette exposition participative, il y a un manque à gagner de 4 000\$ afin de pouvoir réaliser le projet à l'été 2017 ;

ATTENDU QUE les démarches du Comité ont permis de réunir différents partenaires pour la réalisation de l'exposition participative, soit le Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture, le Musée de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que la Corporation Fil Rouge ;

ATTENDU QUE la Chapelle est un bâtiment patrimonial de notre communauté ;

ATTENDU QUE le type de consultation publique choisie est novateur ;

17-06-08

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil appuie financièrement le projet d'exposition participative du Comité ad hoc en approuvant le paiement de certaines dépenses par la Municipalité pour un montant maximum de 4 000 \$ plus taxes pour la réalisation du projet.

QUE le Conseil félicite le Comité ad hoc pour son implication dans la sauvegarde de la Chapelle du Quai de Rivière-Ouelle.

QUE les crédits budgétaires seront pris à même le surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

12. Projet d'amélioration des parcs et des équipements récréatifs et sportifs

ATTENDU QUE l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS ;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE que l'administration de la municipalité de Rivière-Ouelle désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental ;

17-06-09

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).

QUE le Conseil nomme la directrice générale, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

ADOPTÉ

13. Projet d'aménagement de la Pointe-aux-Orignaux

ATTENDU QUE pour compléter le projet d'aménagement de la Pointe-aux-Orignaux, il faut terminer l'aménagement de l'entrée du quai ;

ATTENDU QUE le projet consiste à enlever la clôture métallique, à installer les bollards, à fabriquer et installer des bancs ainsi que 2 bacs à fleurs ;

ATTENDU QUE l'estimation de la réalisation des aménagements est de 1 125 \$ plus taxes ;

17-06-10

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 1 125 \$ plus taxes pour la finalisation de l'aménagement de l'entée du quai.

ADOPTÉ

14. Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA

ATTENDU QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale ;

ATTENDU QUE lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place ;

ATTENDU QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) ;

ATTENDU QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;

ATTENDU QUE malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers ;

ATTENDU QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada ;

ATTENDU QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales ;

ATTENDU QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique ;

ATTENDU QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde ;

ATTENDU QUE, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre ;

17-06-11

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

ADOPTÉ

15. La traversée, le courage d'avancer

ATTENDU QUE la traversée le courage d'avancer est une traversée inédite au Canada qui se fera en fauteuil roulant électrique à contrôle céphalique et qui passera sur le territoire de Rivière-Ouelle à la fin de l'été ;

ATTENDU QUE cette traversée est une activité de financement qui servira à offrir une meilleure autonomie et liberté à de nombreuses personnes atteintes d'une lésion médullaire et à leur famille ;

17-06-12

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise La Traversée, le courage d'avancer, à circuler sur le réseau routier de la Municipalité.

ADOPTÉ

16. Projet de loi 122

ATTENDU QUE le dépôt de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité ;

ATTENDU QU' avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement ;

ATTENDU QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec ;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans ;

ATTENDU QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée ;

ATTENDU QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017 ;

17-06-13

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil demande aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122.

QU' à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉ

17. Soumission pour la tonte des bords des chemins

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour la tonte des bords de chemins au printemps et à l'automne pour la saison 2017, soit Ferme Pierre Garon au montant de 2 700 \$ plus taxes et E.C.G. au montant de 2 400 \$ plus taxes ;

17-06-14

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte la soumission de E.C.G. au montant de 2 400 \$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 2 400 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

18. Cadre de prévention des sinistres 2013-2020 pour les risques d'érosions et de submersion

ATTENDU QUE le conseil est conscient du phénomène d'érosion côtière le long de la rivière Ouelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire être proactive afin de protéger les infrastructures qui bordent les rives de la rivière Ouelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité est consciente de la vulnérabilité des infrastructures essentielles telles que notre réseau routier ainsi que les maisons de certains citoyens qui peuvent être à risque ;

ATTENDU QUE tout au long de la rivière nous comptons plusieurs enrochements et un mur de soutènement qui ont dû être réalisés au fil du temps ;

ATTENDU QUE la situation d'érosion est importante à la hauteur de l'île située tout près de l'embouchure de la rivière et que le rang de l'Éventail, situé sur la rive sud est de plus en plus affectée ;

ATTENDU QUE la situation est complexe en raison de la présence de l'île à l'embouchure de la rivière, de l'effet des marées et du régime hydrique ;

ATTENDU QUE la présence de quatre espèces de poissons et un mollusque à statut particulier soit le saumon atlantique, le bar rayé, l'éperlan arc-en-ciel, l'esturgeon noir et la mulette perlière demandent des interventions particulières lorsque nous devons réaliser des travaux dans la rivière ;

ATTENDU QUE notre rivière sert également d'habitat pour l'anguille d'Amérique qui est également considéré comme une espèce menacée sans avoir de statut particulier ;

ATTENDU QUE lors de la caractérisation de la rivière par l'organisme de bassins versants du Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) à l'été 2014, deux espèces d'oiseaux qui sont désignées comme menacées ont été répertoriées soit l'hirondelle de rivage qui est unique au Kamouraska ainsi que le bruant de Nelson ;

ATTENDU QUE la problématique d'érosion de ce secteur est clairement identifiée au schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE le conseil doit protéger le chemin de l'Éventail à court et moyen terme ;

17-06-15

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la direction générale à déposer une demande d'aide au ministère de la Sécurité publique dans le programme du Cadre de prévention des sinistres 2013-2020 pour les risques érosion et submersion afin d'embaucher un spécialiste qui sera en mesure de faire l'analyse de la situation et de proposer une solution pour prévenir l'accroissement de l'érosion et de protéger les infrastructures à proximité.

QUE le Conseil autorise la direction générale à signer tous documents relatifs à la demande de subvention et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

19. Offre de service pour la réalisation de la bathymétrie pour l'enrochement de la Pointe

ATTENDU QUE pour réaliser l'étude hydraulique complète pour l'enrochement du chemin de la Pointe, une bathymétrie est nécessaire ;

ATTENDU QU'Arpentage Côte-du-Sud a fait une offre de service au montant de 4 280,00 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le Ministère de la sécurité publique défraie environ 75 % des coûts de cette étude ;

17-06-16

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service d'Arpentage Côte-du-Sud au montant de 4 280,00 \$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement à même les crédits budgétaires pris dans le surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

20. Offre de service de location de bateau pour la réalisation de la bathymétrie

ATTENDU QUE pour réaliser le relevé bathymétrique de l'embouchure de la rivière, il faut un bateau ;

ATTENDU QUE le Parc nautique a fait une offre de service au montant de 450,00 \$ sans taxes comprenant la location du bateau, les vestes de sauvetage ainsi que l'accompagnement ;

ATTENDU QUE le Ministère de la sécurité publique défraie environ 75 % de la facture ;

17-06-17

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service du Parc Nautique au montant de 450,00 \$ sans taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement à même les crédits budgétaires pris dans le surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

21. Soumission pour l'achat d'une pompe de dosage

ATTENDU QU' une pompe de dosage de l'usine d'eau potable est brisée et que nous devons la remplacer ;

ATTENDU QUE Chlor Tech a fait une soumission au montant de 1 158,00 \$ plus taxes ;

17-06-18

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil entérine la dépense et le paiement pour l'achat d'une pompe de dosage au montant de 1 158,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

22. Affectation du surplus cumulé libre

ATTENDU QUE la Municipalité a taxé les citoyens utilisateurs du réseau d'aqueduc et d'égout pour le maintien des services, mais également afin de créer une réserve afin de pallier aux bris potentiels ;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé en 2016 un surplus de 28 000 \$ pour le service d'aqueduc et un surplus de 11 800 \$ pour le service d'égouts ;

17-06-19

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil réserve les sommes suivantes en surplus affecté pour le réseau d'aqueduc de 28 000 \$ et pour les services d'égout de 11 800 \$.

ADOPTÉ

23. Subvention au Comité d'embellissement

ATTENDU QUE le Conseil a reçu les prévisions budgétaires du Comité d'embellissement pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE le Comité d'embellissement estime une dépense d'environ 6 000 \$ pour prendre la responsabilité de l'aménagement paysager et l'entretien des douze sites aménagés à Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE le Comité demande un premier versement de 3 000 \$ afin de créer un fond nécessaire aux premières dépenses de la saison estivale ;

17-06-20

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise un premier versement de 3 000 \$ au Comité d'embellissement.

QUE le conseil autorise un deuxième versement d'environ 3 000 \$ au Comité d'embellissement sur présentation de factures à la fin de la saison et/ou du rapport financier.

ADOPTÉ

24. Demande de dons

17-06-21

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et il est résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 400,00 \$ au Symposium de peinture
- 150,00 \$ plus taxes au Camping de Rivière-Ouelle
- 50,00 \$ à Projektion 16-35
- 30,00 \$ à SADC

ADOPTÉ

25. Approbation des comptes

COMPTES PAYÉS EN MAI 2017	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 185.04 \$
Rémunération employés municipaux	19 408.04 \$
Régie intermunicipale en protection incendie	7 910.12 \$
Desjardins Assurances pour le RVER	955.37 \$
Purolator	90.38 \$
Nancy Fortin pour frais cellulaire	23.00 \$
Vidéotron pour le bureau municipal	275.24 \$
Bell Mobilité pour cellulaire René Lambert	48.25 \$
Bell Canada téléphone de l'usine	95.11 \$
Visa	
Fournitures de bureau et frais de représentation CPTAQ	1 47.35 \$
Hydro Québec	
109, rue de l'église	3 081.07 \$
117A, chemin Sud-de-la-Rivière	1 978.45 \$
Lumières de rue	602.78 \$
Sous-total des incompressibles :	38 800.20 \$
COMPTES A PAYER DU MOIS DE MAI 2017	
Les Alarmes Clément Pelletier	434.46 \$

Maheu & Maheu	344.93 \$
M.R.C. de Kamouraska	90.30 \$
Services sanitaires Roy inc.	435.61 \$
Journal Le Placoteux	190.86 \$
Groupe Mario Bernier	320.44 \$
Transport en vrac St-Denis	10 350.63 \$
Municipalité de St-Philippe de Néri	13.75 \$
Ferme Pierre Garon	2 069.54 \$
Jean-Noël Garon	448.40 \$
Fonds d'information sur le territoire	12.00 \$
Parcours Fil Rouge	467.95 \$
PG Solutions inc.	609.37 \$
Sel Warwick inc.	4 024.05 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	1 163.20 \$
Tech Mini-Mécanique enr.	56.79 \$
Agro-Envirolab	166.71 \$
Groupe Dynaco	4 663.54 \$
Location d'outillage Garage J.C. Hudon	22.17 \$
Produits sanitaires unique inc.	641.46 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	8 393.18 \$
La Fine Bouche	116.95 \$
Base 132	1 433.74 \$
BuroPlus La Pocatière	278.32 \$
Carquest La Pocatière	51.97 \$
Informatique IDC inc.	6 208.52 \$
Camionnage Alain Benoît	275.94 \$
Roberto Ouellet Excavation	1 479.72 \$
Eco-L'eau	6 667.39 \$
SPI Santé Sécurité inc.	581.49 \$
Chauffage RDL	559.46 \$
Ville de Rivière-du-Loup	2 563.33 \$
Guy Lebeau consultant inc	2 931.86 \$
Brûlerie de l'Est inc.	133.00 \$
Canadian Tire	51.73 \$
Fabrique de Notre-Dame de Liesse	400.00 \$
Hydro-Québec	659.55 \$
RCAP Leasing	641.08 \$
Médias Transcontinental S.E.N	25.24 \$
Vidéotron	100.28 \$
Visa Desjardins	1 050.84 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER	61 129.75 \$
GRAND TOTAL DES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES A PAYER	99 929.95 \$

17-06-22

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ**26. Correspondance**

- Lettre d'accusé de réception du MDDELCC concernant la demande pour les ponceaux ;
- Lettre du CN concernant un programme de désherbage pour l'année 2017 ;
- Document relatif au règlement 206-2017 de la MRC ;
- Lettre de la MRC de Kamouraska concernant la gestion du castor ;
- Invitation à l'assemblée générale de l'URLS ;
- Courriel concernant l'avenir de la production d'énergie éolienne dans l'Est du Québec ;
- Lettre de remerciement et de confirmation de commandite de la Course de la rivière Ouelle ;
- Lettre de la FQM relativement aux privilèges réservés aux membres ;
- Lettre de la MRC de Kamouraska concernant un dépôt de protocole établissant une démarche de collaboration pour l'uniformisation des outils et pratiques en matière de prévention incendie au Kamouraska ;
- Lettre de la MRC de Kamouraska concernant la transmission du projet d'entente relative à un service de soutien et de supervision en matière de prévention incendie ;
- Lettre de la MRC de Kamouraska concernant l'avis de motion et l'adoption du projet de règlement 208-2017 ;
- Projet de règlement # 208-2017 modifiant le règlement 196 sur le schéma d'aménagement et de développement ;
- Règlement # 201-2017 établissant les modalités et la tarification applicable lors d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière ;
- Extrait du procès-verbal de la régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest ;
- Carte de remerciement de la Montée pour le don des bureaux.

27. Varia

Aucun varia

28. Période de questions

Question : Il serait bien d'avoir une bouée avec un câble au quai pour rendre ce dernier sécuritaire

Réponse : Nous examinerons votre suggestion.

Question : Allez-vous faire le nettoyage des plages ?

Réponse : Nous allons voir ce que nous pouvons faire. Il y a une possibilité de dégager un accès à la plage de la Cinquième-Grève-Est ainsi qu'à côté du quai.

Question : La lettre de l'Âge d'Or n'a pas été déposée dans la correspondance. Que va-t-il se passer ?

Réponse : Nous allons vous revenir avec une réponse.

Question : Quand allez-vous faire la réparation au bout du quai ?

Réponse : Nous sommes en démarche afin de trouver un programme de subvention pour la réparation. Nous sommes allés sur place pour constater les dégâts de la saison hivernale et par chance, l'état du quai ne s'est pas détérioré cet hiver.

Question : Combien de dons donnez-vous par année ?

Réponse : Nous donnons la majorité des dons aux organismes du milieu et nous supportons au maximum les organismes qui se démènent pour leur cause.

Question : Si on fait rien pour le quai, il va être laissé à l'abandon. Lorsque la rivière subit de l'érosion, on prend l'argent du surplus accumulé.

Réponse : Nous avons effectivement plusieurs routes le long de la rivière qui sont à risque, mais nous avons, au cours des dernières années réussi à avoir des aides financières importantes du MSP (75% et 80% des coûts pour deux

situations d'érosion). Nous demeurons quand même à risque et c'est pourquoi nous tenons à conserver un surplus de 500 000 \$. Pour le quai, nous gardons espoir de trouver une subvention qui pourrait nous aider.

Question : Le gouvernement ne donne pas d'argent pour le quai ?

Réponse : Cela fait 3 demandes de subventions. Pour l'instant, nous travaillons à une demande de subvention qui inclut un projet touristique et la réparation du quai.

29. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 27 juin 2017 à 19h00.**

30. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, 4 juillet 2017 à 20h00.**

31. Levée de la séance

17-06-23

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h03.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale, secrétaire-trésorière